

Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101

ped à restitution d'énergie de classe I



592,33 € TTC

Référentiel Médico-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied.

Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.

Référence commerciale

Marque : OTTO BOCK

Réf. : G Foot

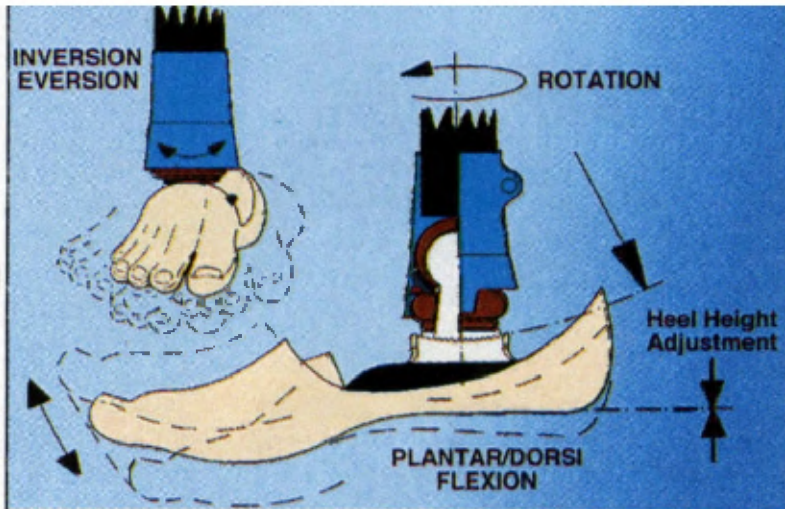
Données techniques du fabricant

Poids maximum de l'utilisateur : jusqu'à 102 kg selon la pointure

Activités : faible à moyenne

Inversion/éversion : non

2009



Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101

pied à restitution d'énergie de classe I

592,33 € TTC

Référentiel

Médico-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à de spécialiste. Seuls sont pris en charge les modèles figurant à la L.P.P.R.

Référence commerciale

Marque : Endolite par orthoplus
Réf. : Multiflex pied et cheville

Données techniques du fabricant

Poids maximum de l'utilisateur : jusqu'à 120 kg

Activités :

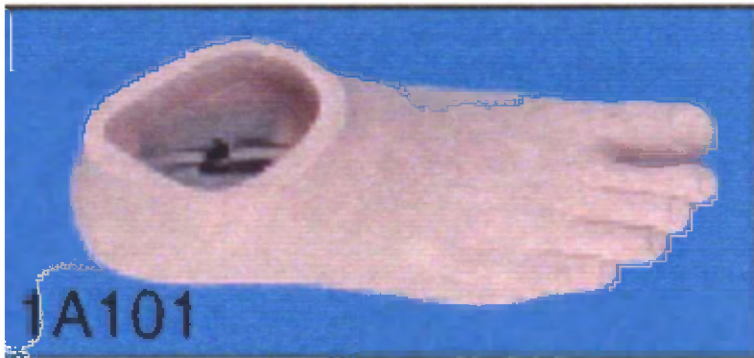
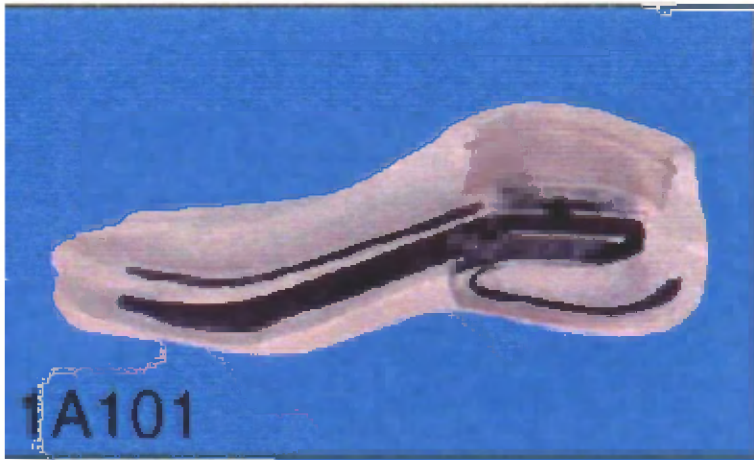
- pied orienté essentiellement vers le confort quel que soit le type de terrain.
- aussi idéal pour personne âgée ou ayant des problèmes de genou.

Inversion/éversion : oui

2009

Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101



*pied à restitution d'énergie de
 classe I*

592,33 € TTC

Référentiel

Médico-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à de spécialiste. Seuls sont pris en charge les modèles figurant à la L.P.P.R.

Référence commerciale

Marque : Proteor

Réf. : Dynastep

Données techniques du fabricant

Activités : pour les patients moyennement actifs ou actifs permettant une marche économique en énergie tout au long de la journée.

Inversion/éversion : oui

2009

Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101



ped à restitution d'énergie de classe I

592,33 € TTC



Référence commerciale

Marque : Otto-Bock

Réf. : 1 D 25

Données techniques du fabricant

Poids maximum de l'utilisateur : jusqu'à 100 kg selon la pointure

Activités : de la marche active jusqu'au sport de loisir

Inversion/éversion : non

Référentiel

Médico-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à de spécialiste. Seuls sont pris en charge les modèles figurant à la L.P.P.R.

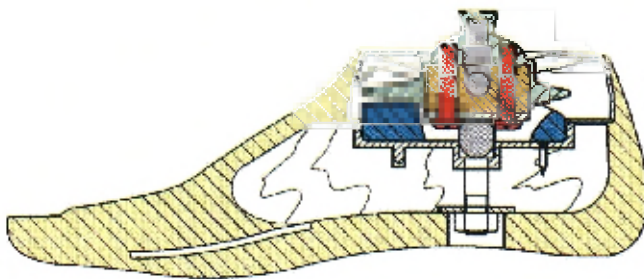
2009

Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101

ped à restitution d'énergie de classe I

592,33 € TTC



Référence commerciale

Marque : Otto-Bock

Réf. : Greissinger 1A30

Données techniques du fabricant

Poids maximum de l'utilisateur : jusqu'à 100 kg selon la pointure

Activités : moyenne à active

Inversion/éversion : non

Référentiel Médico-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

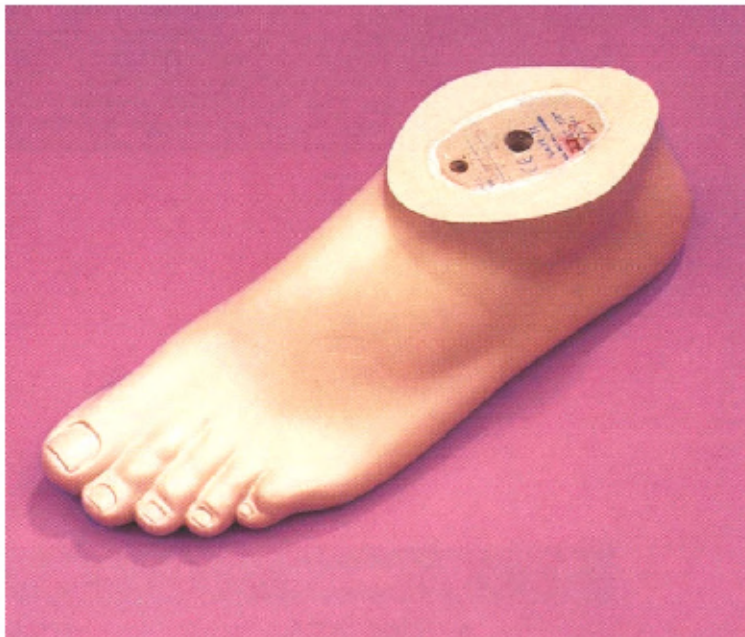
La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à de spécialiste

Seuls sont pris en charge les modèles figurant à la L.P.P.R.

2009

Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101



*pied à restitution d'énergie de
 classe I*

592,33 € TTC

Référentiel

Médico-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à de spécialiste. Seuls sont pris en charge les modèles figurant à la L.P.P.R.

Référence commerciale

Marque : Medifrance

Réf. : Dynasafe

Données techniques du fabricant

Poids maximum de l'utilisateur : jusqu'à 100 kg selon la pointure

Activités : pour des patients actifs à très actifs

Inversion/éversion : oui

2009

Référence L.P.P.R.

VI 8 Z 101

*pied à restitution d'énergie de
 classe I*

592,33 € TTC

Référentiel

México-administratif :

La prise en charge est assurée pour des patients dont :

- le périmètre de marche en continu est supérieur à 500 mètres
- la vitesse de marche est supérieure ou égale à 3 km/h
- et qui ne présentent pas par ailleurs de handicap lourd invalidant associé.

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied.

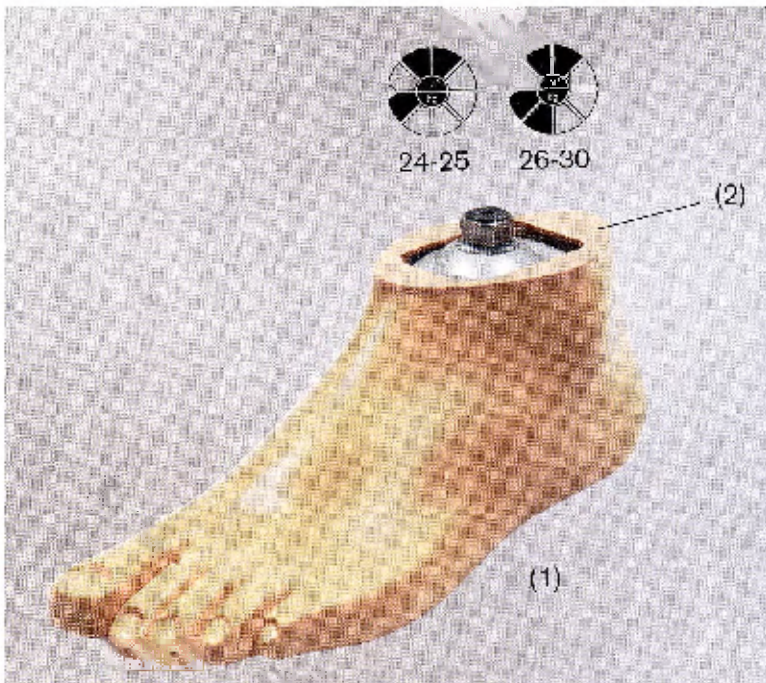
Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.

Seuls sont pris en charge les modèles figurant à la L.P.P.R.

2009

Mission Appareillage Service médical Nord-Picardie

31.7



Référence commerciale

Marque : Otto-Bock

Réf. Dynamic motion 1D35

Données techniques du fabricant

Poids maximum de l'utilisateur :

100 kg pour pointure 26 à 30

75 kg pour pointure 22 à 25

Activités : de marcheur limité en extérieur à marcheur illimité en extérieur.

Inversion/éversion : non

Garantie : 6 mois, étendue à 24 mois si tous les composants de la prothèse sont de marque Otto Bock